

Annonces de parution

Les ouvrages ou articles énumérés ci-dessous pourront faire l'objet d'une note de lecture dans un prochain numéro.

Agence nationale d'accréditation et d'évaluation médicale - ANAES

- Chirurgie du canal carpien : étude comparative des techniques à ciel et des techniques endoscopiques ? Décembre 2000.
- Évaluation médico-économique de l'angioplastie transluminale percutanée et du pontage aorto-coronarien dans la prise en charge du coronarien hors infarctus du myocarde. Décembre 2000.
- La sclérose en plaques. Conférence de consensus, Paris 7 et 8 juin 2001.
- Place de la coloscopie virtuelle dans le dépistage du cancer colorectal. Étude d'évaluation économique et technologique. Janvier 2001.

Contact ANAES : Laurence Gentil 01 42 16 72 77 l. gentil@anaes.fr

Site web : <http://www.anaes.fr> (pour téléchargement des rapports complets).

A noter également que l'ANAES met en place un serveur vocal accessible à tous et permettant l'envoi des comptes rendus d'accréditation par télécopie ou courrier (N° Indigo 0 820 333 888 – 0,12 € la minute).

Évaluation des conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl en France : dispositif de surveillance épidémiologique, état des connaissances, évaluation des risques et perspectives

Institut de veille sanitaire/Institut de protection et de sûreté nucléaire

Rapport (75 p.) et synthèse (20 p.) téléchargeables sur les sites www.ipsn.fr ou www.invs.sante.fr

Éthique et recherche biomédicale. Rapport 1998 et rapport 1999

Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé

Paris : La Documentation Française, 2001, 323 et 186 pages.

La consommation de médicaments non prescrits

Briand A, Chambaretaud S

Direction de la recherche, des études, de l'évaluations et des statistiques. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (contact : www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Études et Résultats mars 2001, n° 105, 8 pages.

La croissance des dépenses de médicaments remboursables d'août 1998 à juillet 2000

Balsan D, Chambaretaud S.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluations et des statistiques. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (contact : www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Études et Résultats février 2001, n° 102, 8 pages.

Le potentiel de développement de la chirurgie ambulatoire de la cataracte en France, en 1999

Sourty - Le Guellec MJ

Bulletin d'information en économie de la santé. Questions d'économie de la santé. CREDES 2001 ; n° 41, 6 pages (synthèse à télécharger sur <http://www.credes.fr/Publications/Presse/4pages41.pdf>)

Éducation pour la santé des jeunes. Démarches et méthodes. Synthèse et recommandations

Expertise collective

Paris : Les Éditions Inserm 2001, 40 pages.

L'insuffisance rénale chronique : prévention et traitement

Jungers P, Man NK, Legendre C

Paris : Médecine-Sciences Flammarion, 2001, 222 pages.

Donner du sens à la qualité dans un établissement de santé

Raymond Jean-Louis, De Haro Alain, Jezequel Nicole

Bordeaux : Les Études Hospitalières, 2001, 280 pages/

Dossier Médecine prédictive

ADSP Actualité et dossier en santé publique n° 34, mars 2001

Revue du Haut comité de la santé publique.

Maladies chroniques au Canada

Publication de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique au Canada

Maladies chroniques au Canada (MCC) est une revue scientifique trimestrielle axée sur les données à jour sur la prévention et la lutte contre les maladies chroniques (c'est-à-dire non transmissibles) et les blessures au Canada. Selon une formule unique, la revue publie des articles de fond soumis à l'examen par les pairs par des auteurs, des secteurs tant public que privé et comprenant des recherches effectuées dans des domaines tels que l'épidémiologie, la santé publique ou communautaire, la biostatistique, les sciences du comportement et les services de santé. Les auteurs demeurent responsables du contenu de leurs articles, et les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles du Comité de rédaction de MCC, ni celles de Santé Canada.

La revue est diffusée gratuitement sur demande.

Adresse postale : Maladies chroniques au Canada, Direction générale de santé de la population, Santé Canada, pré Tunney, 0602C3, Ottawa (Ontario) K1A 0L2, Canada.

Consultation par voie électronique au site Web : <http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc>

Notes de lecture

Y a-t-il des limites éthiques à la recherche scientifique ?

Proelochs P., Schulthess D. (dir. publ.)

Genève : Editions Médecine & Hygiène (*Cahiers médico-sociaux*), 2000, 157 pages.

La collection « Cahiers médico-sociaux » publie les actes d'un colloque tenu à l'Université de Neuchâtel à fin 1997 sur un sujet d'importance majeure, à certains égards politiquement incorrect, et à propos duquel il y a parfois des pressions de ne pas trop s'attarder ; parce que les questions sont complexes et qu'on brûle du désir d'apporter à l'humanité, par la recherche, des possibilités nouvelles porteuses de santé et de bonheur... Notons d'emblée qu'un intérêt de cet ouvrage est de mettre à la disposition des lecteurs francophones des contributions d'auteurs qui en majorité ne le sont pas. A l'exception d'un juriste, ces auteurs sont tous philosophes (y compris philosophes des sciences) et éthiciens.

La problématique de la liberté de la science est difficile à aborder dans la mesure où, sur la base de tout notre héritage occidental, depuis Aristote jusqu'aux principes qui fondent l'Université moderne (notamment l'Université allemande depuis le début du XIX^e siècle), l'idée de sa limitation nous répugne. De plus, même si quelque part beaucoup d'entre nous sentent vivement que certaines limites ne devraient pas être franchies, la délimitation de ce qui est acceptable et de ce qui ne le serait pas est délicate.

Un point principal, souligné par plusieurs auteurs, est que les relations entre science et société ont un autre caractère aujourd'hui que dans le passé : « *la science est devenue une institution qui (en lien avec la technique) révolutionne continuellement la vie sociale (...). L'activité scientifique a pris le caractère du travail rétribué dépendant ; les buts de la recherche sont précisés d'après des impératifs économiques (...). Comme l'économie (et avec elle), la science est devenue une force politico-sociale démocratique incontrôlée* » (K. Bayertz, p. 25 à 28). Dans le même ordre d'idées, P. Burger (dans un texte sur les limites du savoir et de l'action) indique qu'un tiers du financement de la recherche des Etats-Unis provient du Pentagone (p. 67).

C'est à ces rapports économiques forts entre recherche et collectivité qu'est liée une dimension éthique majeure. La réflexion déjà ancienne sur la responsabilité des chercheurs quant aux impacts potentiels de leurs travaux doit impérativement être poursuivie et approfondie. « *L'acceptabilité morale d'une recherche donnée n'est pas garantie a priori, mais nécessite d'être fondée sur un jugement moral* » dit A. Lekka (p. 32), qui traite des dilemmes moraux que posent certains thèmes d'investigation.

Deborah Johnson, du *Georgia Institute of Technology*, discute le « *savoir proscrit* » (p. 47-63). Elle relève que « *l'ignorance et l'incertitude sont inhérentes à la condition humaine. Le choix de proscrire la connaissance se fonde nécessairement sur une ignorance, fût-elle partielle* ». Ainsi nous ne devrions jamais, semble-t-il, limiter la liberté de chercher. Mais il convient de prendre en compte les évolutions déterminant aujourd'hui ce qui se fait dans les laboratoires. On ne peut plus prétendre que la recherche est axiologiquement neutre (axiologie = théorie des valeurs). « *Le fait que l'état actuel de la science résulte de décisions politiques et axiologiques n'est pas pris en compte (...). Les gouvernements et l'industrie privée façonnent la science en ce qu'ils la financent sous certaines conditions* » dit Johnson. En d'autres termes, cessons de faire comme si la liberté des chercheurs restait entière. Leur activité est porteuse de certaines valeurs par le fait même qu'elle n'est possible que par les investissements privés et publics. Il y a constamment concurrence pour l'obtention de ces fonds et, explicitement ou implicitement, sont faits là des jugements non neutres.

D. Johnson encore : « *Demander s'il faut imposer des limites à la science (...) c'est la mettre sur le même pied que d'autres institutions sociales, ce qui frise l'hérésie puisqu'elle a traditionnellement bénéficié d'un statut particulier* ». Cependant, elle estime que la collectivité en général (autorités, citoyens) doit avoir un droit de regard : « *Savoir ce qui devrait être connu (par la recherche) n'est pas d'ordre scientifique. C'est une question de fins, de valeurs et d'intérêts* ». Et les chercheurs « *ne disposent pas de compétences spéciales en matière de fins sociales* ». Le Prof. Johnson enseigne dans une Ecole polytechnique prestigieuse, on ne saurait voir dans son propos qu'une position personnelle. Même si les problèmes soulevés sont très complexes, il faut être vigilant vis-à-vis des enjeux présents derrière la poursuite du savoir, et tenir compte de l'intrication étroite de la recherche avec la société et les valeurs qui méritent d'être défendues.

A vrai dire (remarque de celui qui écrit ces lignes), vingt ans après le début de la pandémie de VIH/sida, on ne peut que constater que la lutte contre cette maladie a été intimement dépendante des enjeux socio-politiques y relatifs dans les pays du Nord (dont l'acuité diminue actuellement) et de considérations économiques sur la solvabilité de ceux qui auraient besoin de médicaments. Cela a été vivement mis en évidence à la Conférence de Durban de juillet 2000. Est-il besoin d'autres exemples que celui des développements pharmaceutiques (poursuivis ou non) comme indicateur du fait que la recherche incorpore des « valeurs », qui ne sont pas toujours celles que l'on voudrait ?

N. Campagna débat à l'aide d'exemples des possibilités (bien limitées) pour une communauté libérale d'imposer des limites à l'activité scientifique ; ceci d'une part en ce qui concerne la manière d'effectuer la recherche, d'autre part quant à ses objectifs. Dans la contribution juridique de l'ouvrage, Th. Luchsinger décrit ce qui est pertinent dans la législation suisse. Rappelons à ce propos que la Constitution fédérale du 18 avril 1999 dit à son art. 20 : « *La liberté de l'enseignement et de la recherche scientifiques est garantie* ». Il conclut que ce cadre ne permet pas de limiter directement l'activité scientifique. S'agissant d'approches indirectes, il relève leurs difficultés et fait l'observation suivante : « *Il nous faut peut-être moins étudier la question générale que celle qu'elle dissimule : quel est le bien éthique que nous voulons protéger ? (...) Le bien éthique pourrait très bien être intégré au catalogue des biens juridiquement protégés* » (p. 98).

Le texte de Ch. Munthe expose différents modèles utilisables dans la perspective du transfert de nouvelles technologies du domaine de la recherche à la pratique clinique usuelle ? Sous le titre « *Le savoir proscrit* » (que traite aussi D. Johnson, cf. *supra*), S. Welin met en question le clonage et la manipulation génétique, selon deux approches : l'intégrité de la création et le conséquentialisme. Il discute notamment la problématique de la dignité humaine, difficile à circonscrire et qui se prête à des interprétations différentes. Ainsi, même si beaucoup ont des difficultés avec l'idée du clonage humain, Welin relève que la dignité humaine est (devrait être) indépendante de la manière dont nous venons au monde : « *Celui qui est issu d'un viol n'a pas moins de valeur que celui qui est issu d'une relation d'amour. (Dans cet ordre d'idées) le clonage ne menace pas la dignité de l'enfant à naître* » (p. 118). Toutefois, selon une approche conséquentialiste, des questions se posent en rapport par exemple avec le fait que des individus clonés pourraient être stigmatisés par la société et aussi que, dans un autre registre, on ne sait pas aujourd'hui si l'embryon cloné débute son développement au stade « zéro » de la division cellulaire ou s'il le débute au stade atteint par la cellule mature dont il est issu (risque que l'enfant « naisse âgé »).

S'agissant de recherche en génie génétique, C. Loetscher estime qu'elle inclut un risque de modification de l'idée traditionnelle de l'intégrité humaine. Sur un plan pratique, elle évoque les conséquences possibles (probables), qu'elle dénomme tragiques, en matière d'assurance (incitation accrue à la constitution de portefeuilles et tarifs différenciés pour les bons et mauvais risques) et de travail (discrimination à l'embauche). A noter dans le cours du propos quelques formules incisives sur les éventualités esquissées : « *Comment le receveur d'un cœur de porc humanisé pourra-t-il « digérer » son sandwich au jambon ?* » (p. 131).

L'avant-dernier chapitre pose la question de savoir si la communauté scientifique doit accepter des résultats de recherche obtenus par des crimes, en concluant par la négative après une discussion fouillée (H. Linneweber). Le dernier texte traite du rôle des commissions d'éthique (H. Werhoog), en posant entre autres l'importante question de savoir si ces commissions doivent rester purement consultatives ou peuvent avoir aussi des fonctions décisionnelles (par exemple dans le cadre de mandats de contrôle confiés par les pouvoirs publics).

Le thème des limites à la liberté de la recherche qu'aborde cet ouvrage n'est à l'évidence pas prêt d'être épuisé et restera de haute actualité dans les années qui viennent. Les contributions rassemblées ici ont le mérite d'aborder différentes dimensions du point de vue de philosophes et démontrent que de tels apports, même s'ils nous laissent songeurs ou nous désarçonnent parfois, apportent très utilement des éclairages différents. Illustration parmi beaucoup d'autres du besoin incontournable de fonctionner aujourd'hui de manière interdisciplinaire.

JM

Abrégé de typographie médicale

Martini Eric

Paris : Glyphex & Biotem éditions, 2000, 72 pages (format 10 × 18,5 cm)

Condensé très maniable de tout ce que l'on doit savoir pour rédiger un mémoire, un rapport, un article (les abréviations courantes, celles des unités de mesure, des nombres ordinaux, les minus-

cules, les lettres capitales, les sigles et acronymes, les signes de ponctuation, les coupures, la correction des épreuves, etc.). Un chapitre est consacré à la typographie anglaise. Que d'erreurs évitées et de temps gagné ! Indispensable.

JPP

L'image des personnes âgées à travers l'histoire

Albou Philippe

Paris : Glyphe & Biotem éditions, 1999, 228 pages

Intéressant voyage dans le temps et dans les écrits que nous offre ce livre.

Quelle meilleure façon, en effet, de nous amener à réfléchir sur ce que la vieillesse représente pour nous en examinant de l'Antiquité à nos jours ce qu'en disaient ou écrivaient ceux qui nous ont précédés sur cette Terre ?

L'image des *personnes âgées* au XX^e siècle (il ne faut plus dire « vieux », mais user d'un euphémisme quasi administratif... la vieillesse serait-elle devenue une maladie honteuse ?) a très nettement évolué, à la fois en bien et en mal. Mais, au fait, à quel âge est-on vieux ou vieille ? Vous l'ignorez ? D'ailleurs, existe-t-il une réponse à cette question ? Cherchez-la : en lisant ce livre, par exemple.

JPP

Recents Developments in the Evidence-based Healthcare Debate

Journal of Evaluation in Clinical Practice Volume 7, Number 2, May 2001

Numéro spécial consacré aux soins fondés sur les niveaux de preuve, à la décision médicale, au raisonnement médical, à la recherche qualitative, au développement et à la diffusion effective des recommandations de pratique clinique, etc. Un bilan très riche et documenté par les meilleurs auteurs sur chaque sujet.

Le sommaire et toute autre information peuvent être obtenus sur le site web

<http://www.blackwell-science.com/products/journals/jecp.htm>

JPP

La lutte contre la toxicomanie. De la législation à la réglementation

Simmat-Durand Laurence

Paris : L'Harmattan, 2000, 193 pages

La liste est longue et impressionnante des textes – décrets, arrêtés, circulaires, lettres ministérielles – édictés depuis la promulgation de la loi de décembre 1970 organisant la lutte contre la toxicomanie.

L'auteur a sans doute raison de dire que cette profusion de textes ponctuels cache en fait l'inadaptation de cette loi plus que trentenaire aux réalités actuelles de la toxicomanie. Les pouvoirs publics considèrent cette maladie plus souvent par le prisme de ses effets (troubles de l'ordre public, violences, trafic, hépatites, sida...) que par celui de ses causes.

L'exposé, à la fois historique et sociologique, que propose cet ouvrage fait douter d'une réforme prochaine, tant les autorités semblent hésitantes à la mettre en chantier. Mais on le serait à moins, avec un sujet aussi complexe.

JPP

La responsabilité du fait de la mission de soins des établissements publics et privés de santé

Clément Cyril

Bordeaux : Les Études Hospitalières, 2001, 515 pages